

Arcom
Marseille

2022

ARCOM MARSEILLE
Rapport d'activité 2022

Le ressort géographique de compétence du comité territorial de l'audiovisuel (CTA)de Marseille comprend les huit départements composant la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Hautes-Alpes, Var et Vaucluse) et les deux départements de la collectivité de Corse (la Haute-Corse et la Corse du Sud).

I. Composition et fonctionnement du comité

A. Composition

La composition du comité a été modifiée au cours de l'année 2022.

Le mandat de M. Philippe CROIZAT, membre du comité depuis 2010 est arrivé à terme le 8 avril de cette année.

Sur proposition de la présidente du comité, Mme Christine GIZARD a été nommée membre du comité par décision de l'ARCOM du 10 mai 2022.

Il est désormais composé comme suit :

1. Membres

Mme Dominique BONMATI (La Ciotat, 13), présidente honoraire du Tribunal Administratif de Marseille, a été nommée présidente du comité à compter du 26 avril 2017 pour une durée de quatre ans et dont le mandat a été renouvelé en avril 2021.

Mme Laetitia ALLEMAND (Gap, 05), ancienne journaliste et gérante de société, est membre depuis le 27 octobre 2014. Son mandat prendra fin en janvier 2027.

Mme Christine CASTANY (Bastia, 2B), premier conseiller du tribunal administratif de Bastia, est membre pour une durée de quatre ans à compter du 8 novembre 2021. Son mandat a été renouvelé le 27 octobre 2021.

Mme Christine GIZARD (Menton, 06), experte comptable dans les Alpes-Maritimes au sein du groupe Fiducial son mandat prendra fin en mai 2026.

M. Gilles CREMILLIEUX (Sainte-Colombe, 05), nommé le 23 mai 2018, retraité, bénéficie d'une expérience des médias locaux et régionaux, en tant que créateur d'une radio associative en 1982, ancien directeur du développement du groupe de presse régional Centre France et ancien président du syndicat « Les locales TV ». Son mandat prendra fin en mai 2026.

M. Hervé ISAR (Aix-en-Provence, 13), professeur des universités et docteur en droit, est membre pour une durée de quatre ans à compter du 6 décembre 2021.

M. François-Joseph VIALON (Marseille, 13), entrepreneur, président fondateur de Saint-Eloi holding, a été nommé par le président du Conseil le 1^{er} juin 2016. Son mandat a été renouvelé en juin 2020.

2. Agents

La fonction de secrétaire général du comité est assurée par M. Olivier BOURGIER depuis le 22 février 1999.

M. Geoffroy MELCHIOR exerce la fonction d'attaché technique audiovisuel pour le CTA depuis le 1^{er} juin 2015.

Le poste de secrétaire-assistante, est assuré par Mme Sandra LUSINCHI. Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe du ministère de l'Intérieur, mise à disposition du CTA depuis le 1^{er} avril 2019.

B. Fonctionnement du CTA

Au cours de l'année 2022, le comité a continué, tant dans la tenue de ses réunions en présentiel, que dans son rôle d'éducation aux médias, de rayonnement extérieur et de communication institutionnelle.

1. Locaux

Les locaux du comité sont situés, depuis son installation en décembre 1989, au 3 rue de la République - 13002 Marseille.

2. Accueil de stagiaires

Le comité a accueilli depuis début novembre 2021 jusqu'à avril 2022, pour une durée de 6 mois, M. Maxime Dannièr, titulaire d'un Master 2 Droit des Médias Electroniques et du Numérique (Aix-Marseille Université).

II. Paysage audiovisuel

À la fin de l'année 2022, les fréquences et radios privées autorisées en PACA et en Corse se répartissaient de la manière suivante :

A. Paysage radiophonique

Si aucun appel aux candidatures FM n'a eu lieu en 2022 dans le ressort du comité, l'année a connu l'arrivée et le démarrage de plusieurs services en DAB+ déjà autorisés sur différents types de multiplexes :

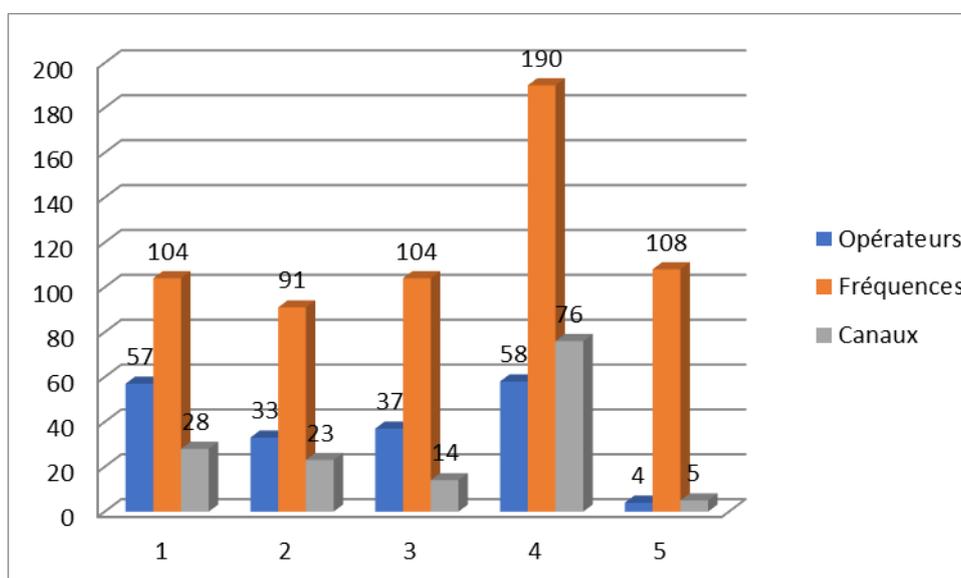
- Les 2 multiplexes métropolitains à Avignon et Marseille n'ont connu aucune évolution ;
- Sur les multiplexes de Marseille 3 services ont démarré ;
- Sur les multiplexes de Nice 7 services ont démarré ;
- Sur les multiplexes d'Avignon, aucune évolution ;
- Un appel à candidature DAB+ a été lancé à Fréjus, Brignoles en 2022.

1. Répartition quantitative des opérateurs autorisés en FM et en DAB + par catégorie (hors service public), aucun changement en 2022

Catégories	A	B	C	D	E	Total
Opérateurs (FM et DAB+)	57	33	37	58	4	189
Fréquences	104	91	104	190	108	597

DAB +	28	23	14	76	5	146
-------	----	----	----	----	---	-----

2. Répartition des opérateurs, des fréquences et canaux par catégorie



3.1 Répartition des fréquences FM du secteur privé par département et pour la région Corse

Au 31 décembre 2022, la répartition des fréquences FM attribuées par département s'établit comme suit, sans changement depuis 2021 (les autorisations de l'appel général aux candidatures Corse n'étant pas publiées fin 2022) :

Département	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	Catégorie E	Nombre de fréquences par département
04 - Alpes de Haute-Provence	14	14	0	46	15	89
05 - Hautes-Alpes	23	16	0	43	18	100
06 - Alpes Maritimes	18	15	13	27	16	89

13 - Bouches-du- Rhône	15	10	17	10	9	61
20 - Corse	17	26	54	27	29	153
83 - Var	10	8	11	23	13	65
84 - Vaucluse	7	2	9	14	8	40
Nombre de fréquences par catégorie	104	91	104	190	108	597

3.2 Répartition des canaux DAB + du secteur privé par département en PACA

Au 31 décembre 2022, la répartition des canaux DAB + attribués par département s'établit comme suit :

Département	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	Catégorie E	Nombre de canaux par département
06 - Alpes Maritimes	16	10	3	16	2	47
13 - Bouches-du- Rhône	16	11	4	44	4	79
83 - Var	4	4	2	14	2	26
84 - Vaucluse	4	3	3	28	4	42
Nombre de canaux par catégorie	40	28	12	102	12	194

3. Répartition par groupes d'opérateurs

Nombre de fréquences par groupes et par réseaux :

ESPACE GROUP		
Réseaux	Fréquences et canaux	Pourcentage
Alpes 1	12	1,52%
Durance FM	3	0,38%
Jazz Radio	15	1,90%
Là La Radio Programme La Radio Plus	10	1,26%
M Radio	14	1,77%
ODS	1	0,13%
TOTAL	55	6,95%

LAGARDERE ACTIVE		
Réseaux	Fréquences et canaux	Pourcentage
Europe 1	33	4,17%
RFM	22	2,78%
Virgin Radio	27	3,41%
TOTAL	82	10,37%

ALTICE		
Réseaux	Fréquences	Pourcentage
BFM Business	13	1,64%
RMC	44	5,56%
TOTAL	57	7,21%

NOVA PRESS		
Réseaux	Fréquences et canaux	Pourcentage
Radio Nova	8	1,01%
TSF Jazz	7	0,88%
TOTAL	15	1,90%

NRJ GROUP		
Réseaux	Fréquences et canaux	Pourcentage
Chérie FM	27	3,41%
Nostalgie	39	4,93%
NRJ	46	5,82%
Rire et Chansons	18	2,28%
TOTAL	130	16,43%

ORBUS		
Réseaux	Fréquences et canaux	Pourcentage
Skyrock	33	4,17%
TOTAL	33	4,17%

GROUPE M6		
Réseaux	Fréquences et canaux	Pourcentage
Fun Radio	38	4,80%
RTL	29	3,67%
RTL 2	32	4,05%
TOTAL	99	12,52%

TOTAL		
Groupes	Fréquences et canaux	Pourcentage
NRJ GROUP	130	16,43%
GROUPE M6	99	12,52%
LAGARDERE ACTIVE	82	10,37%
ALTICE	57	7,21%
ESPACE GROUP	55	6,95%
ORBUS	33	4,17%
NOVA PRESS	15	1,90%

TOTAL	471	59,5%
-------	-----	-------

B. Paysage télévisuel local

Le paysage télévisuel régional en PACA et en Corse n'a pas évolué en 2022, en termes de nombre d'opérateurs.

Trois sociétés et associations sont titulaires d'autorisations d'émettre pour 5 services de télévisions locales : BFM DICI pour les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes (04 et 05), BFM Côte d'Azur pour les Alpes-Maritimes (06), BFM Provence pour le 13, BFM Var pour le Var (83) et ViaTélé Paese en Corse (2A-2B).

Seule, une modification de capital est intervenue dans le capital de la SAS Azur TV, dont la totalité a été cédée au Groupe Altice.

Enfin, lors de sa réunion du 10 septembre, le comité s'est prononcé pour la possibilité de reconduire, hors appel aux candidatures les autorisations des sociétés DICI TV et Azur TV, engageant ainsi la procédure de reconduction de ces autorisations.

Activités du comité

C. Activité générale

Activité	Nombre	Commentaire
Saisines	40	
Réunions	10	
Avis	9	
Décisions	49	
Publications au JO	23	

D. Activité détaillée

	Décisions et délibérations	Avis	Avenant ou convention	Publication JO
Modifications				
Administratives	14	35		1
Programmes			74 (chansons françaises)	
Techniques	4	25		4

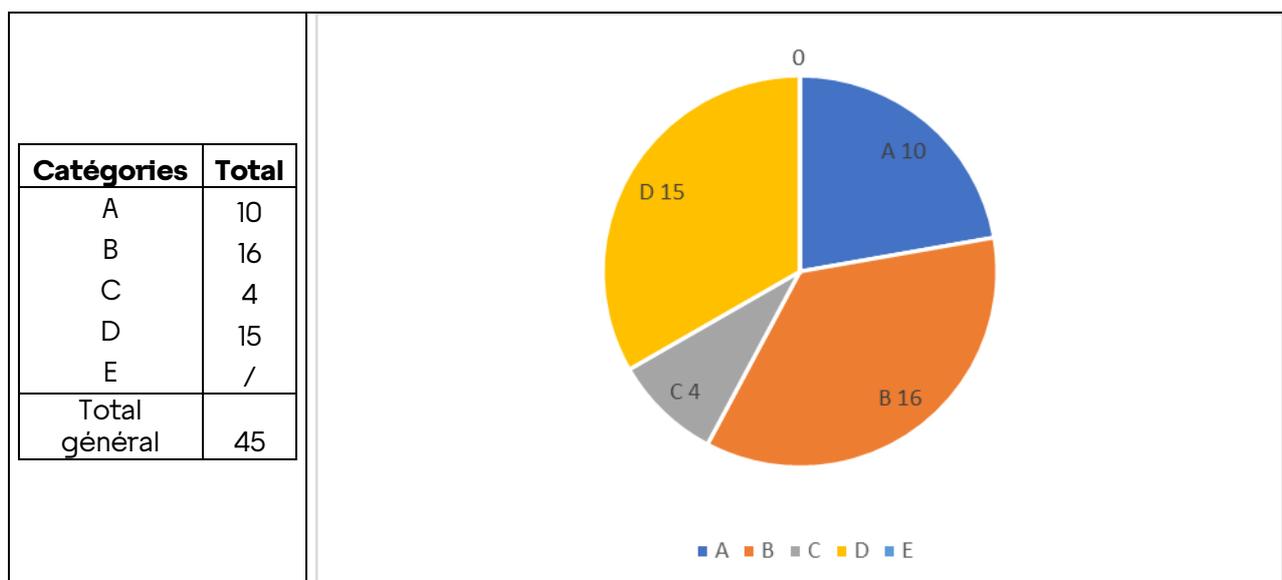
Appels				
Recevabilités (nbr d'opérateur)				
Allotissements déjà autorisés				
Nouveaux allotissements				
Reconductions				
Reconductibilités (nbre opérateurs)	38	47		4 délibérations
Reconductions (nbre opérateurs)	7			
Négociation de convention	2			2
Autorisations temporaires				
Radio	15			15
TV	1			1
Manquements / Infractions				
Mise en garde	/	/	/	/
Mise en demeure	/	/	/	/
Sanction	/	/	/	/
TOTAL	81	107	74	27

E. Appels aux candidatures

En DAB+, en 2022, un appel aux candidatures a été ouvert (appel DAB+ N°9 du 27 juillet 2022) concernant les zones de Marseille (allotissement Marseille local partiellement disponible) et Fréjus (allotissement local intégralement disponible).

La date limite de dépôt des dossiers de candidature, initialement fixée au 8 novembre a été reportée au 18 novembre 2022.

45 dossiers concernant le ressort du CTA de Marseille, ont été déposés selon la répartition par catégorie ci-après :



Pour information, ces 45 candidats ont formulé les demandes suivantes :

Marseille local	Fréjus local
26	27

Le comité procédera à l'examen de la recevabilité de ces candidatures et effectuera ses propositions de présélections en 2023.

En FM :

Le comité a continué à travailler sur l'appel général aux candidatures corse, ouvert par le Conseil le 13 juillet 2021 (décision n° 2021-820) pour l'exploitation de services de radio par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence pour la collectivité territoriale de Corse).

Pour rappel, cet appel correspond à l'arrivée à échéance de nombreuses autorisations le 4 mars 2022. 125 fréquences figuraient au plan de fréquence. La provenance de ces fréquences est la suivante :

- **93 fréquences** issues d'autorisations arrivées définitivement à échéance de seconde reconduction en mars 2022 ;
- **32 nouvelles fréquences** ;
- **1** fréquence ayant fait l'objet d'un droit de réserve prioritaire par France Info

Dans la continuité du travail engagé en 2021, les propositions de présélection du comité ont été traitées lors de sa réunion du 22 avril 2022 et présentées devant le GTRAN le 9 mai.

F. Reconductibilités et Reconductons

Au cours de l'année 2022, le comité a eu à traiter de la reconductibilité de 2 autorisations FM sous forme de décisions et de 7 autorisations FM sous forme d'avis lors de sa réunion du 11 mars.

En DAB+, dans le cadre de la procédure de reconductions des premières autorisations entrées en vigueur en 2012, dans les zones de Marseille et Nice, le comité a déclaré reconductibles 36 décisions par voie d'autorisation et a formulé 47 avis favorables.

G. Contrôles techniques

Rubriques	Total
Temporaires (nombre d'instructions)	19 dont 4 Drive-In (16 autorisées)
Modifications techniques FM (nombre d'études et suivis)	9 et 4 tunnels
Modifications techniques TNT (nombre de visites sites et émetteurs)	17
Entraides inter CTA (nombre de jours)	10 jours
Zones sensibles FM (Plaintes - nombre de déplacement)	2
Zones sensibles TNT (Plaintes - nombre de déplacements)	8
Vérifications DAB +	120
Vérifications fréquences TNT (nombre de Mux vérifiés)	102
Vérifications fréquences FM (nombre de fréquences vérifiées)	854
Nombre de réclamations AM	0
Formation autres ATA (nombre de jours)	0
ISR ANFR	5

III. Relations extérieures et communication

Pour l'année 2022, le CTA de Marseille, a poursuivi ses déplacements et rencontres avec les opérateurs radios et télévisions. Également, certaines de ses réunions ont été organisées à l'extérieur, ce qui a permis à l'ensemble des membres de rencontrer certains opérateurs radio.

Enfin, il a accompagné le déplacement du président de L'ARCOM en juillet 2022 et du conseiller chargé de la radio, M. Hervé GODECHOT, en septembre 2022.

IV. Moyens matériels du comité

A. Locaux

Les bureaux du comité de Marseille sont situés 3 rue de la République – 13002 Marseille et ce, depuis la création des CTR en 1989.

B. Informatique et télécom

En matière informatique, le comité est doté de quatre postes informatiques, une imprimante couleur et un photocopieur scanner. L'assistante du comité est également dotée d'un PC portable et d'une imprimante scanner, lui permettant ainsi d'assurer toutes les tâches administratives en télétravail.

C. Matériels de contrôle

L'ATA est équipé d'un matériel de contrôle nombreux et régulièrement révisé, mis à jour et complété, à savoir :

Camion de mesure	Mât 10 mètres
	Détection de ligne haute tension
	Aménagement (plan de travail)
	Antenne FM Diconex
Inclinomètre	Inclinomètre Leica
Télésurveillance TNT ENENSYS	Edge Prob Nano
	Routeur 3G/4G
Filtres	Filtre Passe-Bande K&L, de 63 à 125MHz
	Filtre Passe-Haut 110MHz Fournisseur : BL Microwave
	Filtre Réjecteur 4 Pôles Bande II - BPBR PROCOM réglable de 88 à 104 MHz
	Filtre Réjecteur 2 Pôles Bande II PROCOM réglable
Antennes	Antenne Fouet - Embase magnétique - 98 MHz ou Amphenol MA122 I 00 ou K51164 Kathrein
	Antenne Large Bande R&S
Réception et mesure	Clé USB Terratec - données BDA
	Récepteur Multibande Sangean portable

AM/FM et TNT	Analyseur de spectre Anritsu MS2711D + accessoires
	Caisse de transport pour Analyseur de spectre Anritsu MS2711D
	Coupleur directionnel 50dB, de 20 à 150MHz
	SEFRAM
	ETL et ses options
	Alim 12V ETL
	Récepteur FM/DAB/DAB+ Pure - One Mi
	Récepteur IP
AUDEMAT FM MC4 + Accessoires	FM MC4 Audémat
	Caisse de transport Audémat
	Transition PL259 mâle vers BNC femelle
	Antenne GPS - TRIMBLE
Wattmètre	Bird Type 43
Accessoires	Casque DT100
	GPS amovible Mio / Modèle « C 520 T »
	Appareil Photo Power Shot A410

D. Véhicule

Le comité est doté de deux véhicules, exclusivement utilisés par l'ATA, dont un camion de mesures.

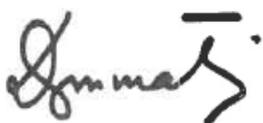
V. Bilan, propositions, perspectives

En matière de télévisions locales le CTA de Marseille continuera ses relations avec les opérateurs et à assurer le respect de leurs obligations conventionnelles.

En radio, pour l'année 2023, le comité sera amené à traiter le lancement du deuxième appel général aux candidatures FM pour la région PACA.

La poursuite du développement de la feuille de route DAB+ sera également un des objectifs du CTA de Marseille avec l'ouverture d'un appel aux candidatures dans la zone de Brignoles, Draguignan, Fréjus, La Croix-Valmer, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Saint-Raphaël et Saint-Tropez (appel MA-10).

Enfin, il continuera à développer son activité de communication institutionnelle, à poursuivre les rencontres avec les opérateurs de son ressort, à s'investir dans l'éducation aux médias et à favoriser la mise en place par des opérateurs d'initiatives dans le cadre de reconduction de la fête de la radio.




Dominique BONMATI, Présidente

Olivier BOURGIER, secrétaire général